

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### Projet de ZAC la Vallée du Thérain

#### Commune de Beauvais

#### Maître d'ouvrage : ADTO-SAO

Le public est informé que par arrêté préfectoral du 25 octobre 2022 sont prescrites sur le territoire de la commune de Beauvais, pendant une durée de 33 jours consécutifs, du **lundi 5 décembre 2022 à 9h00 au vendredi 6 janvier 2023 à 17h00**, les enquêtes publiques conjointes portant :

- Sur l'utilité publique des travaux et acquisitions foncières nécessaires au projet de ZAC la Vallée du Thérain emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Beauvais.
- Sur le parcellaire de la 1ère tranche, à l'effet d'identifier la ou les parcelles à exproprier et leurs propriétaires ou ayants droits.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par l'ADTO-SAO 36 avenue Salvador Allende bat A 60000 Beauvais, à qui toute information peut être demandée.

Le dossier soumis à enquête publique comprend notamment une étude d'impact et l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) sur cette étude d'impact.

Conformément à la décision n° E22000024/80 du 1er mars 2022 de la présidente du tribunal administratif d'Amiens, M. Alain GIAROLI est désigné en qualité de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public en mairie de Beauvais située 1 rue Desgroux 60000 BEAUVAIS aux dates et heures suivantes :

- **le lundi 5 décembre de 14h00 à 17h00**
- **le jeudi 15 décembre de 9h00 à 12h00**
- **le mercredi 28 décembre de 9h00 à 12h00**
- **le vendredi 6 janvier de 14h00 à 17h00**

Les pièces du dossier seront mises à la disposition du public pendant 33 jours consécutifs du lundi 5 décembre 2022 à 9h00 au vendredi 6 janvier 2023 à 17h00 à la mairie de Beauvais, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat, et à la préfecture. Elles seront consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise ([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr) - publications) et consultables sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/zac-beauvais-vallee-du-therain-dup>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la préfète de l'Oise.

Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Beauvais ou être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur, en mairie de Beauvais, siège de l'enquête, pour être annexées au registre.

Elles pourront être également consignées sur le registre dématérialisé sur le site <https://www.registre-numerique.fr/zac-beauvais-vallee-du-therain-dup> ou déposées par voie électronique à l'adresse suivante : [zac-beauvais-vallee-du-therain-dup@mail.registre-numerique.fr](mailto:zac-beauvais-vallee-du-therain-dup@mail.registre-numerique.fr)

À l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant un an en mairie de Beauvais ainsi qu'à la Préfecture de l'Oise, Direction des collectivités locales et des élections, et mises en ligne sur le site Internet des services de l'État dans l'Oise susvisé.

Les gestes barrières et les dispositions mises en places par la mairie devront être respectés lors de des permanences.

Pour la Préfète et par délégation,  
le directeur des collectivités locales et des élections  
*signé*  
Vincent RENON